

SRDEII 2022-2028 et SRESRI 2020-2030

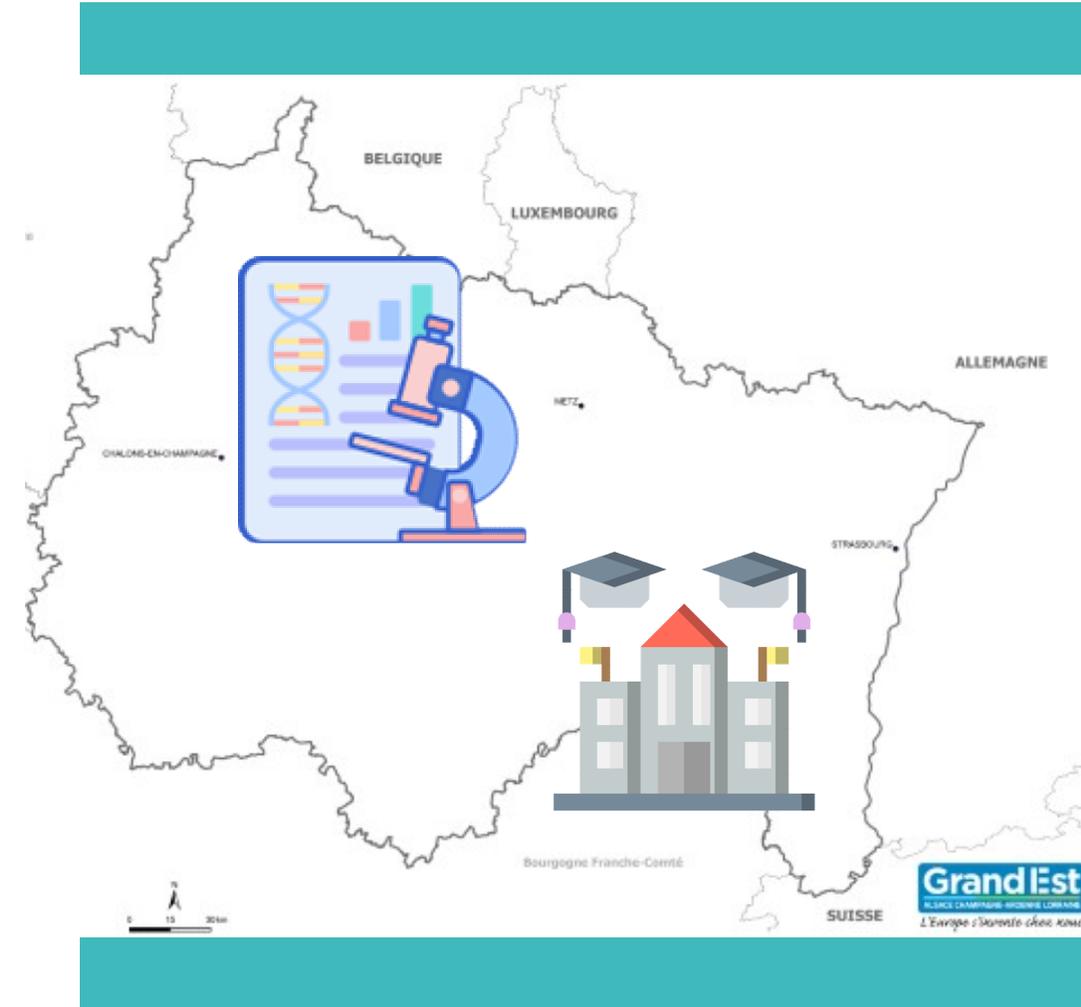
Présentation du projet de contribution

Saisine SRDEII-SRESRI CONTRIBUTIONS

Dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration du SRDEII 2022-2028 et à la révision de la SRESRI 2020-2030, le Président du Conseil régional a saisi le CESER du Grand Est sur deux sujets :

- *Les leviers pour encourager les entreprises à innover*
- *Les leviers pour accompagner éventuellement la mise en œuvre d'une territorialisation plus grande de l'enseignement supérieur.*

Les deux avis constituent les contributions du CESER au SRDEII et à la SRESRI. Elles s'ajoutent à la contribution au SRDEII du CESER du 10 novembre 2022 et à celle de la réponse à la saisine SRDEII/CPRDFOP .



SUJET 1 : L'INNOVATION DES PME INDUSTRIELLES

Définition Recherche et Développement (ministère économie)

« Ensemble des processus qui, partant de la recherche fondamentale ou d'une invention, assurent sa faisabilité industrielle. Il s'agit donc de l'ensemble des étapes permettant de passer du laboratoire de recherche à la production en entreprise. La R&D développe ainsi des innovations, qui sont les applications industrielles et commerciales d'une découverte ou d'une invention ».

Enjeux de l'innovation

- Soutenir la compétitivité économique et l'export
- Contribuer à la mise en œuvre des transitions
- Renforcer la souveraineté industrielle, technologique et énergétique

PROFIL D'INNOVATION DU GRAND EST

Un profil d'innovation en demi-teinte

- 7^e rang des régions au classement multicritère du Regional Innovation Scoreboard (RIS)
- 2^e rang pour l'innovation « hors R&D »
- Mais 11^e position pour la Dépense Intérieure de R&D des Entreprises (DIRDE) avec 0,73% du PIB en 2017.



Fragilité importante du territoire à laquelle il faudra remédier pour accroître le niveau d'innovation de rupture des industries régionales.



DIFFUSER UNE CULTURE DE L'INNOVATION DANS LES PME

Le déficit de culture d'innovation n'est pas un problème spécifique au Grand Est. Cependant la région compte un taux de diplômés de l'enseignement supérieur plus faible que la moyenne nationale, ce qui est un facteur aggravant.

- Le CESER recommande de sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'innovation, à la nécessité de mettre en place des stratégies incluant un volet innovation et à l'intérêt de faire évoluer leurs organisations vers des formes « apprenantes ». La sensibilisation doit également inclure les enjeux au niveau des politiques RH et l'intérêt de recruter des chercheurs ou jeunes docteurs.
- Pour ce rôle de sensibilisation à l'innovation, le CESER préconise de conventionner ces missions avec les agences de développement et la CCI Grand Est, relais de premier niveau dans l'accompagnement des PME.

FACILITER LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS DE LA RDI ET LES PME INDUSTRIELLES (1/2)

Bien que la densité des acteurs de l'innovation constitue un atout en raison de la diversité des compétences technologiques qui maillent le territoire, le CESER estime que l'écosystème demeure complexe et peu lisible pour les entreprises, ce qui peut décourager des initiatives, malgré des avancées réalisées depuis la mise en œuvre du SRDEII 2017-2021.

- Le CESER propose de référencer, en détaillant leurs spécialités, toutes les structures en capacité d'apporter aux entreprises de l'ingénierie technique ou financière dans le domaine de l'innovation.
- Au-delà des incubateurs, le CESER recommande de mettre en place une labellisation « Grand Est » de tous les acteurs de l'écosystème d'innovation afin de contribuer à les intégrer davantage dans un ensemble homogène.

FACILITER LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS DE LA RDI ET LES PME INDUSTRIELLES (2/2)

- Grand E-Nov + doit mettre en œuvre des moyens et organiser un suivi permettant de garantir des parcours d'innovation sur-mesure et sans ruptures en ayant recours aux compétences des différentes structures présentes sur le territoire régional.
- Le CESER préconisait dans son avis sur la S3 de 2019 de développer les partenariats entre les startups et les grandes entreprises afin que ces dernières intègrent les premières dans leurs stratégies de développement et d'innovation. Cette démarche de mise en lien des startups et entreprises innovantes avec les PME industrielles (initiée avec les communautés d'offreurs de solutions des GET) doit être confortée et systématisée.
- Dans son avis sur l'écosystème de l'innovation de 2019, le CESER préconisait d'encourager et de soutenir davantage d'initiatives de rencontres entre les différents acteurs de l'écosystème, afin de garantir des synergies, et une acculturation des acteurs. Le développement d'événements, associant les pôles de compétitivité, visant à favoriser l'émergence de projets collaboratifs et les fertilisations croisées, doit être amplifié.

FACILITER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS DÉDIÉS À LA RDI DES PME

Les diverses aides publiques à la R&D et à l'innovation sont des incitations financières indispensables pour stimuler l'innovation. L'ensemble des aides publiques forme un ensemble complexe et peu lisible, en particulier pour les entreprises peu habituées à mener un projet d'innovation.

- Le CESER préconise de mettre en place une stratégie de communication ambitieuse tournée vers tous les acteurs de l'innovation. Pour ce faire, le Conseil régional pourrait par exemple créer une plateforme digitale de l'innovation en Grand Est donnant de la visibilité et de la lisibilité à l'ensemble des dispositifs financiers, mais aussi aux acteurs de l'écosystème...
- Le CESER préconise de conforter les missions d'accompagnement à l'ingénierie financière pour les PME industrielles afin de faciliter l'accès aux financements.
- Le plancher de 150 000€ de dépenses (éligibilité dispositifs régionaux) peut être dissuasif. Le CESER recommande de créer un dispositif avec un seuil moins élevé pour engager les premières étapes d'une démarche d'innovation, dans l'esprit de l'ancienne « aide aux entreprises primo-innovantes ».

CONCLUSION

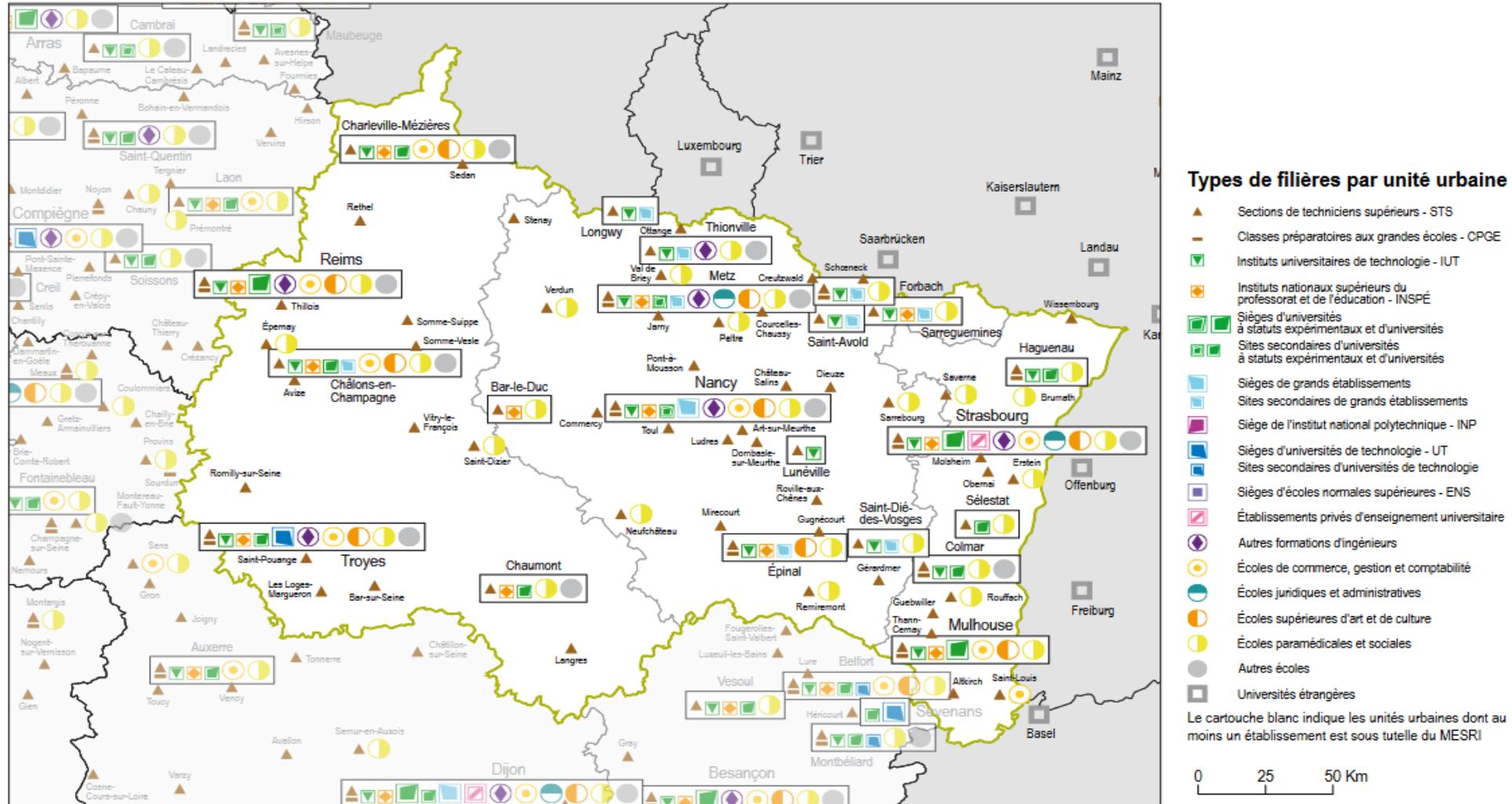
Au-delà des recommandations du présent avis, d'autres conditions, nécessitant un investissement des pouvoirs publics dans la durée, sont à réunir :

- La progression des niveaux de qualifications,
- l'attractivité des métiers de l'industrie,
- l'attractivité étudiante,
- la diffusion de la Culture Scientifique et Technique et de l'Innovation (CSTI)
- le développement, dès l'école primaire, des compétences favorisant les aptitudes à l'innovation.

Pour le CESER, la réussite de la transition écologique, et plus généralement la réponse aux défis des soutenabilités économiques, sociales et environnementales, passe par l'innovation. Toutefois l'innovation ne peut pas constituer la réponse unique sans autres formes de changements de nos modes de production et de consommation.

Pour être acceptées, les innovations doivent être en phase avec les attentes sociétales. L'innovation responsable « *visant à orienter la RDI vers des innovations durables, éthiquement responsables et bénéfiques pour la société* » est une des priorités transversales de la S3 du Grand Est. Elle doit être effectivement promue et encouragée.

SUJET 2 : LA TERRITORIALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Introduction

La Région Grand Est envisage de s'engager davantage dans la territorialisation de l'Enseignement Supérieur pour :

- Répondre à la contrainte de l'éloignement de certains néo-bacheliers et favoriser leur accès à l'enseignement supérieur ;
- Accroître l'attractivité de certains territoires enclavés et répondre localement aux besoins en compétences parfois non pourvus.

S'interroger sur l'opportunité de la territorialisation de l'Enseignement Supérieur, c'est donc se questionner si, dans les faits, elle répond réellement à un besoin ou si elle n'est qu'un simple outil de gestion politique du territoire. Le CESER a donc fait le choix de mener sa réflexion sous le prisme de l'orientation, de la mobilité, du logement et de l'efficacité des moyens.

La mobilité et l'orientation, véritables enjeux pour favoriser l'accès au plus grand nombre à l'Enseignement Supérieur

Il est regrettable que pour certains jeunes la mobilité reste un frein majeur à une orientation choisie et non subie. Le CESER rappelle que l'orientation est : « un parcours personnalisé qui met en scène le triptyque : **informer, communiquer, accompagner** dans le seul but de permettre à l'individu de choisir la formation et/ou le métier qui lui permettra de s'épanouir tout au long de la vie ». Le CESER rappelle également que l'accompagnement « devient un enjeu d'équité et de qualité pour une orientation choisie sur tous les territoires (urbains et ruraux) ».

La mobilité reste l'une des clefs de l'émancipation des jeunes. Il apparaît donc nécessaire de mener une véritable politique régionale de mobilité envers les jeunes. En matière de mobilité comme d'orientation, **la Région doit mettre en œuvre les moyens, notamment humains, pour permettre un accompagnement efficient qui conduira à une véritable appropriation des dispositifs.**

➤ Le CESER préconise au Conseil Régional de revisiter ses dispositifs d'aide à la mobilité des étudiants afin de prendre en compte leurs besoins et attentes.

L'importance de l'expérience de vie étudiante

Outre la qualité du cursus proposé (type, contenu du programme, débouchés, reconnaissance du diplôme par le monde de l'entreprise ...) et la réputation de l'établissement (classement, renommée des enseignants, qualité des infrastructures ...), les jeunes sont particulièrement attentifs à la qualité de vie sur place (associations, loisirs, équipements ...). Ces enjeux semblent d'ailleurs au centre des préoccupations du futur Plan de vie Campus de la Région Grand Est, **le CESER sera vigilant à ce que les moyens apportés soient à la hauteur des ambitions de ce plan.**

L'un des problèmes récurrents rencontré par les étudiants, qui ne peut d'ailleurs être totalement décorrélé des enjeux de mobilité, reste celui du logement (250 000 logements manquants au niveau national).

➤ Le CESER préconise à la Région de mener des actions en faveur du logement public étudiant tout en impulsant et en coordonnant les politiques locales en la matière.

La nécessaire mise en place d'une politique globale efficiente

Au-delà des questions de forme et d'investissement, ne peuvent être occultées les questions de coûts de fonctionnement et d'efficience des moyens alloués.

- Le CESER préconise à la Région de mener en coopération avec les collectivités qui les portent une évaluation sur la pertinence et l'efficience (pédagogique, économique ...) des tiers lieux existants (Campus connectés, hubs de compétences ...).
- Le CESER préconise à la Région de piloter un travail en synergie avec tous les acteurs (Région, Rectorats, Universités, grandes écoles, écoles spécialisées, CFA, collectivités locales ...) pour disposer d'une vision globale mais aussi prospective sur l'ensemble des formations post-bac, y compris les BTS et l'offre en apprentissage.
- Le CESER préconise à la Région d'impulser et de coordonner une dynamique collective avec les collectivités territoriales en faveur de la vie étudiante (logements/transports/loisirs ...).

Conclusion

La territorialisation tous azimuts n'est pas efficiente, les projets ne doivent pas être simplement des investissements d'image, ils doivent fédérer un large réseau d'acteurs (établissements d'enseignement secondaire et supérieur, des centres de recherche, des entreprises, des pôles de compétitivité, ...) autour des particularités du territoire.

Pour le CESER, il est nécessaire de dépasser le discours de quelques responsables politiques locaux conduisant à dire « il ne faut pas que les talents quittent mon territoire » en encourageant la mobilité et en remettant les étudiants au cœur des politiques. Le CESER estime que pour donner la possibilité à tous de choisir, non seulement d'entrer dans l'enseignement supérieur mais également d'entrer dans un établissement éloigné de son territoire d'origine, il faut soutenir un système d'aides étudiantes intégrant les choix éclairés faits par les étudiants.